

JOURS DE PUBLICATION :

Mardi et Vendredi.

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

ABONNEMENT :

\$2 par An, payable d'avance.

Bureaux et Imprimerie : Place du Marché.

La nouvelle question d'Orient.

Le Constitutionnel consacre, aux événements qui viennent de se passer à Constantinople, un article qui est à la fois un historique et une appréciation de la situation.

Les derniers événements qui viennent de se passer à Constantinople, et qui ont amené la rupture des relations diplomatiques entre les représentants des quatre puissances et la Turquie, nous sont encore peu connus dans leurs détails ; mais il est un point fondamental sur lequel nous pouvons porter la lumière dès à présent.

Rappelons brièvement les faits d'où ressortira la légitimité incontestable de cette demande. Le traité de Paris, comme on le sait, stipulait que, dans les deux provinces de Valachie et de Moldavie, il serait convoqué, à une époque déterminée, des Divans ad hoc devant élire des représentants, pour faire connaître le vœu national sur la forme à donner au gouvernement de ces provinces.

Pour assurer l'exécution de cette clause, une loi, élaborée à Constantinople, entre la Porte et les représentants des puissances, fut promulguée sous le titre de firman électoral. Mais ce firman fut bientôt reconnu insuffisant, surtout en ce qui concernait la fixation des capacités électorales. Sujet à interprétation sur quelques points, il était d'une exécution difficile en face des nécessités locales non prévues.

Ces représentations furent écoutées à Constantinople, et voici ce qui fut convenu entre le gouvernement turc et les ministres étrangers. L'accord du 30 mai stipula que la commission européenne des principautés, dont le siège était à Bucharest, et qui se trouvait ainsi placée sur les lieux, serait chargée d'étudier, de concert avec le caïmacam de Valachie, la question des capacités électorales, d'interpréter le sens et les dispositions du firman, là où il y avait doute et contestation.

Le travail de la commission, une fois terminé à Bucharest, devait être communiqué au gouvernement mol-

dave, pour servir de base à la confection des listes et à la tenue des scrutins. Il avait été formellement arrêté que les listes ne seraient publiées qu'un mois après cette communication, pour laisser le temps de statuer sur les réclamations. Dès que ces bases furent arrêtées, la commission se mit à l'œuvre, et poursuivit assidûment sa tâche.

La présence des commissaires à Bucharest força le gouvernement valaque d'en attendre l'accomplissement et de respecter les délais fixés pour les opérations électorales. Mais le caïmacam Vogorides s'acquitta peu du travail des commissaires réunis à Bucharest. A la façon dont il entendait opérer, il lui sembla peu nécessaire d'attendre que l'on eût fixé le sens et la valeur légale des dispositions du firman.

La partialité, la violence, des fraudes de toutes sortes, des ingérences éhontées tièrent lieu de commencement à la loi, en Moldavie. Les listes furent dressées au scandale de tout le pays. On en élimina hardiment tous les opposants présumés. Plusieurs préfets, divers fonctionnaires honorables résignèrent, comme on le sait, leurs fonctions, pour ne point tremper dans ces fraudes ; le clergé moldave presque entier s'est abstenu de prendre part aux scrutins, et, sous l'empire d'une réprobation générale, le métropolitain a refusé de présider l'assemblée.

Ainsi les élections se sont faites, en Moldavie, contrairement à toutes les règles convenues entre la Porte et les représentants des puissances. On n'a point attendu le travail préparé par les commissaires européens, de concert avec le caïmacam de Valachie. Les délais fixés pour la publication des listes électorales n'ont point été observés. Les élections ont été faites en vertu d'une loi qui n'était point exécutoire ; en réalité, il n'y a pas eu d'élections.

Tels sont les faits qui ont motivé la rupture des relations diplomatiques entre les quatre puissances et le cabinet ottoman. Il était de leur devoir de rappeler la Porte à l'exécution loyale, impartiale, des conventions résultant du traité de Paris, auquel il ne doit pas être permis de se jouer à Constantinople plus qu'ailleurs. L'empire turc, qui doit à ce traité mémorable sa sécurité et son honneur, n'est-il pas plus intéressé que d'autres à le voir exécuté dans toutes ses clauses ? Il appartenait à la majorité des puissances signataires de la paix de protester contre les infractions commises et les scandales dont la Moldavie vient de donner l'effrayant spectacle. Le gouvernement turc se montrera-t-il assez sage pour ne pas s'engager plus avant dans une situation fautive et qui deviendrait préjudiciable à sa considération dans le monde comme à ses intérêts les plus évidents ?

Un journal anglais le Morning Post, dont le langage, en ces circonstances, ne peut passer inaperçu, s'est plu à présenter ces faits sous un faux jour, et à méconnaître entièrement le caractère de l'ambassadeur de Fran-

ce, en lui attribuant des procédés qu'il compare à ceux du prince Menschikoff. S'il est à Constantinople un diplomate qui se soit montré jaloux d'y faire oublier le prince Menschikoff, celui-là, le Morning Post le connaît bien. M. Thouvenel, au contraire, il n'y a qu'une voix pour l'attester, n'a cessé d'apporter, au milieu des intrigues qui assiégent le gouvernement turc, la modération, le calme et la dignité que commandent ses fonctions. L'acte de fermeté qu'il vient d'accomplir, après des démarches infructueuses, lui était prescrit par son gouvernement pour sauvegarder l'un des plus grands intérêts du monde, la loyale exécution des traités.

Voilà exactement quelle a été sa conduite. Maintenant, qu'elle a été celle de lord Stratford ? Il a pris sur lui d'interpréter une dépêche du gouvernement français, autrement que l'ambassadeur à qui cette dépêche était adressée ; il a forcé la Porte à revenir sur une décision adoptée en conseil ; il a pris à sa charge la responsabilité de cet acte exorbitant. Il s'est, par une ingérence inouïe, substitué au gouvernement turc ; il a réduit ce gouvernement à abdiquer sa responsabilité, à s'abandonner devant une volonté étrangère. Nous demandons maintenant au Morning Post, qui, de M. Thouvenel ou de lord Stratford, s'est conduit à la manière du prince Menschikoff ?

En apprenant le langage plus que cavalier de lord Palmerston dans la Chambre des communes, relatif au projet de M. F. de Lesseps pour le percement de l'isthme de Suez, le Constitutionnel, organe semi-officiel de Napoléon, s'est écrié :

« En sommes-nous encore là ? Qu'est-ce que cette politique étroite et pleine de préjugés ? On l'avait crue répudiée à jamais sous les murs de Sébastopol. Nous avons en France accepté l'alliance anglaise avec une grande sincérité. Et, par le mot d'alliance, nous n'entendons pas une rivalité qui se dessinerait sur tous les points du globe, une guerre sourde d'influences, une défiance et une jalousie réciproques. Que dirait-on de deux amis vivant côte à côte, et dont l'un armerait tous les soirs son pistolet dans la pensée que l'autre médite de le dévaliser pendant la nuit ? »

Le câble Transatlantique.

Dans notre dernier numéro nous avons publié un sommaire des nouvelles d'Europe apportées par l'Amérique. Parmi ces nouvelles celle qui a causé la plus grande sensation est sans contredit celle de la non-réussite de la pose du câble du télégraphe transatlantique. En attendant le rapport officiel de cet accident, nous lisons, dans le Courrier des Etats-Unis, les détails suivants ; nous les faisons suivre des remarques que ce journal fait sur la possibilité de mener cette entreprise à bonne fin cette année :

Le câble transatlantique est rompu,

et, pour le moment, les opérations se trouvent suspendues. Le steamer anglais Cyclops est retourné à Valentia avec M. Field à bord. Ce dernier s'est rendu immédiatement à Londres pour conférer avec les directeurs sur les mesures à prendre. Voici la dépêche qu'il a adressée, par le télégraphe, à M. Richard Stuart, agent de la presse associée à Liverpool :

Londres, samedi matin, 15 août. « Le steamer de S. M. Léopard est arrivé à Portsmouth, le vendredi soir, 14 courant, annonçant que le câble transatlantique avait été perdu le mardi 11, à 4 heures moins un quart du matin, après avoir été heureusement dévidé sur une longueur de 335 milles marins, dont 100 milles dans des eaux profondes de plus de deux milles, pendant la plus part du temps avec une vitesse de cinq milles à l'heure. »

Au moment de l'accident, la mer était grosse et lourde. Le Niagara marchait en moyenne quatre nœuds à l'heure, et comme l'ingénieur crut que le câble filait en quantité trop considérable proportionnellement à la vitesse du bâtiment, il jugea nécessaire de donner l'ordre que les freins fussent appliqués plus puissamment. Alors, malheureusement, le câble se brisa à quelque distance du conronnement du navire.

L'Agamemnon, le Niagara et le Susquehanna vont rester quelque temps là où le câble s'est rompu, pour procéder à quelques expériences dans les eaux profondes de cette partie de l'Atlantique (deux mille brasses). On considère que ces expériences seront d'un grand avantage pour la compagnie télégraphique. Tous les bâtiments se rendront ensuite à Plymouth en Angleterre.

Le Cyclops envoyé avec des dépêches à Valentia, a dû rejoindre ensuite le Léopard à Portsmouth.

Bien que le malheureux accident doive retarder la réalisation de cette grande entreprise pour quelque temps, le résultat de l'expérience a été de convaincre tous ceux qui y ont pris part de l'entière praticabilité de l'opération. Avec quelques légères altérations dans les machines à dévider, il n'y aura pas apparemment grande difficulté à poser le câble. Déjà il a été clairement prouvé que l'on peut télégraphier avec succès à travers 2,500 mille de câble, et l'on sait que sa submersion à une grande profondeur n'a pas d'influence perceptible sur le courant électrique. Il n'y a point d'obstacle à le filer en raison de cinq milles à l'heure dans la plus grande profondeur d'eau sur le plateau sous-marin entre l'Irlande et Terre-Neuve.

Les directeurs de la compagnie vont avoir à décider s'il vaut mieux fabriquer plus de câble, et recommencer l'opération immédiatement après les tempêtes de l'équinoxe, ou remettre le tout à l'été prochain. A Liverpool, on croit généralement qu'un nouvel essai sera fait en octobre.

L'événement du jour est naturellement l'accident survenu au câble transatlantique. La déception est

d'autant plus grande, que les premières nouvelles avaient autorisé une confiance presque absolue dans le succès de l'opération. D'autre part, néanmoins, les regrets se trouvent atténués par cette considération que la portion de câble perdue est relativement insignifiante, et que l'accident en lui-même n'est pas de nature à compromettre ou même à faire mettre en doute la réussite définitive de cette gigantesque entreprise.

Il est incontestable, en effet, qu'en réduisant aux proportions d'une simple expérience l'essai qui vient d'être si malencontreusement interrompu, les résultats acquis sont d'une haute importance et du caractère le plus favorable. La rapidité avec laquelle avait marché la pose du câble, jusqu'au moment de la rupture, dépasse de beaucoup les calculs qu'on avait pu faire ; la facilité avec laquelle on a passé des eaux basses aux eaux profondes fait aussi disparaître un des obstacles qu'on appréhendait le plus ; enfin, on a pu faire, sous tous les rapports, des observations précises qui permettront de conduire la prochaine tentative d'une manière beaucoup plus délibérée — et conséquemment beaucoup plus sûre.

Il est à remarquer, en effet, que l'accident a été la conséquence, non pas d'un manque de prudence ou d'une circonstance imprévue, mais bien au contraire d'une précaution inopportune. C'est en voulant régler de trop près le débit du câble que l'ingénieur en chef de l'expédition en a déterminé la rupture. On sait donc désormais que l'écueil à éviter se trouve non pas dans la rapidité, mais au contraire dans le ralentissement de l'opération. On sait aussi, par conséquent, quelles modifications exigent les appareils de dévidage, quelles résistances de poids ou de frottement on a à vaincre, et quelle latitude il faut laisser au débit du câble, comparativement à la marche du navire.

Là se trouvait évidemment le point le plus difficile du problème, et ce qui vient de se passer semble le résoudre d'une manière concluante, en même temps que tout appose aux notions adoptées jusqu'ici. Les expériences antérieures, en fait de télégraphes sous-marins, avaient à peu près posé en principes l'extrême lenteur comme la première condition de sécurité, dans le succès de l'opération. Nous croyons qu'on va maintenant arriver à un système entièrement inverse et que l'on s'attachera à faire avancer les navires aussi rapidement que possible en pourvoyant uniquement à ce que le câble se dévide avec une rapidité proportionnelle supérieure à la marche même du bâtiment. En d'autres termes, au lieu de veiller d'aussi près que par le passé à ce que le câble ne se déroule pas trop vite il suffira d'obtenir qu'il ne se déroule jamais trop lentement.

Dans ces conditions nouvelles, on risque à la vérité de débiter une longueur de câble plus grande que ne l'exigerait la distance parcourue ; mais on ne risque que cela, et la question se réduit à une affaire de chiffres.

En revanche, on diminue, on annihile presque les dangers de la traction et des secousses, d'une manière bien plus certaine, bien plus efficace que pas toutes les précautions adoptées jusqu'à présent.

Tels sont les enseignements et les garanties qui nous paraissent ressortir des nouvelles apportées par l'Amérique. Le rapport officiel des opérations à bord de la frégate Niagara précisera les premières données et indiquera en même temps s'il y a lieu de renouveler l'épreuve cet automne ou d'attendre au printemps de 1858.

Complément des nouvelles d'Europe.

Angleterre.—Dans la Chambre des Communes, le chancelier de l'échiquier a présenté un bill relatif au maintien, pendant 10 ans, à dater du mois d'avril prochain, des droits actuels sur le sucre et le thé.

Judi, dans la chambre des lords, M. Claivecard a demandé au gouvernement de donner connaissance des documents diplomatiques relatifs aux promesses des grandes puissances européennes enregistrées au protocole des conférences de Paris, au sujet des principautés danubiennes, afin d'éclairer la Chambre sur la marche suivie par le gouvernement dans cette affaire.

Lord Clarendon, après avoir fait un historique des récents événements de Constantinople, a répondu à cette interpellation, que les documents ayant été communiqués confidentiellement à chacune des puissances signataires du traité de Paris, le gouvernement ne croyait pas devoir les communiquer.

La chambre des communes est engagée dans de longs débats au sujet du bill sur le divorce. Les adversaires du bill disputent pas à pas son adoption par la chambre ; mais le gouvernement est toujours bien décidé à le faire passer.

Le bruit court que, dans la dernière visite impériale à Osborn, il a été décidé qu'en cas où lord Elgin et le baron Gros n'atteindraient pas l'objet de leur mission en Chine, des mesures plus vigoureuses seraient adoptées en commun.

Ledru-Rollin a adressé aux journaux de Londres une autre lettre violente, à propos de l'accensation de complot dont il est l'objet.

NOUVELLES DES INDES.—La malle des Indes est arrivée à Trieste, le 12 courant, et les dépêches télégraphiques de cette ville comprennent les nouvelles de Bombay, jusqu'au 14 juillet, et de Calcutta, jusqu'au 5 seulement.

Dellii n'était pas encore pris le 27 juin. Les rebelles avaient fait plusieurs sorties désespérées, repoussées chaque fois avec un grand carnage. On disait la ville pleine de malades et de blessés ; le choléra y régnait. Des renforts arrivaient au camp des Anglais.

On signale de nouvelles révoltes dans plusieurs districts, mais les armées de Bombay et de Madras demeurent fidèles. Le Punjab est

Nous terminons aujourd'hui la publication de notre feuilleton : LE FILS DE L'USURIER.

Vendredi prochain nous commencerons la publication d'un roman anglais intitulé : LE SUICIDE DE L'AVARE. Ce travail dû à la plume de l'une des plus spirituelles dames qui alimentent la littérature aux Etats-Unis, a été traduit en français exprès pour le Courrier de St-Hyacinthe, qui est heureux d'en offrir la primeur à ses lecteurs.

FEUILLETON

du COURRIER DE SAINT-HYACINTHE, Du 1er Septembre.

LE FILS DE L'USURIER. PAR ELIE BERTHET.

III.—SUITE ET FIN.

Un matin d'automne, M. Ledoux, que les années avaient déjà bien cassé, traversait la prairie, pour aller pêcher à sa place accoutumée, sous le grand peuplier du bord de l'eau. Sa fille venait après lui portant son panier à ouvrage et un du ces pliants

légers si utiles à la vieillesse dans les promenades de campagne. Anais était presque gaie ; quoique le ciel fût couvert et un peu orageux, le temps était superbe et le pêche promettait d'être abondant. Tout en marchant, le vieillard développait sa canne à pêche et faisait choix de la ligne qu'il croyait la plus convenable à la saison et à l'appât dont il allait se servir. Quand ils approchèrent de la rivière, ils entendirent ce bruit régulier que produisent les ables en sautant tons à fois hors de l'eau, comme cela arrive souvent pendant les journées chaudes, le matin et le soir.

—Ah ! ah ! dit le vieillard d'un petit ton fanfaron, qui lui était particulier lorsqu'il allait se livrer à son divertissement favori, il paraît que l'on m'attend en bon ordre là-bas ! C'est bien ; il y en a quelques-uns qui dans un moment sautent plus haut encore, si Dieu me prête assistance ! Tu vas voir, Anais, je vais pêcher à la volée... tu vas voir ! je te promets des ablettes à millions...

—Allons papa, bonne chance... Vous n'avez pas autant de bonheur à la pêche qu'autrefois ; depuis quelque temps... C'est que je commence à vieillir un peu ma fille. Elle établit le pliant à l'ombre du peuplier afin que le pêcheur put se reposer quand il en sentirait le besoin. Pour elle elle prit sa broderie et s'assit sur l'herbe, à quelque distance de la rivière, en s'adon-

nant une romance qu'elle accompagnait à ravir sur le piano dans ses moments de gaieté.

—Eh ! eh ! reprit le vieillard en s'approchant du bord de l'eau pour lancer sa ligne, je comprends d'où vient cette pétulance de mesdames les ablettes ! Je n'ai jamais vu dans cet endroit un pareil essaim de moucheroches. On dirait...

La voix lui manqua tout à coup ; il resta debout, l'œil fixé sur une touffe épaisse de roseaux qui était à quelque pas de lui et au-dessus de laquelle bourdonnait une nuée de petits insectes qui avait attiré en cet endroit cette grande quantité de poissons.

—Eh bien ! mon père, qu'est-ce ? demanda la jeune fille avec inquiétude en voyant le vieillard reculer avec effroi.

—Rien, rien, ma fille, dit M. Ledoux, en faisant quelques pas au devant d'elle pour l'empêcher d'approcher. Seulement j'ai changé d'avis, je ne pêcherai pas d'aujourd'hui, rentrons.

—Mon père, vous me cachez quelque chose... —Eh bien ! ma fille, puisqu'il faut te dire la vérité, le corps d'un noyé s'est arrêté là dans ces herbes, et il faut que j'aille faire ma déclaration à l'autorité.

—Un noyé ! oh ! mon Dieu ! je veux le voir !

Et avant que Ledoux eût le temps de l'en empêcher elle s'élança vers le bord de la rivière. Elle aperçut en effet un ca-

drave dont la partie antérieure était engagée dans les roseaux à quelque distance du rivage et dont l'autre partie flottait dans le courant. Anais put seulement reconnaître que ce corps était celui d'un homme jeune et bien vêtu. Elle fut prise par un saisissement qui eût pu devenir dangereux si son père ne l'eût entraînée de force et la grand-tant à demi.

—Enfant, disait-il, de pareils spectacles ne sont pas faits pour toi ! tu vas être malade de frayeur pendant un mois !

—Mon père, demandait Anais en chancelant, ne vous semblait-il pas que c'était là le corps d'un homme... élégant !...

—Je... je n'y ai pas pris garde, ma fille !...

—Pauvre jeune homme ! c'est peut être un amour désespéré qui l'a poussé au suicide !

—Ou peut-être le sentiment de quelque grande faute, ma fille !...

On arriva à la maison : Anais était presque défaillante. Le vieillard appela la paysanne qui remplissait chez lui les fonctions de bonne et la chargea de veiller sur sa fille, pendant qu'il courait chez le maire du village pour déclarer la triste découverte qu'il venait de faire. Quand il revint, il trouva Anais en proie à une vive émotion.

—Mon père, s'écria-t-elle aussitôt qu'elle l'aperçut, n'as-tu reconnu ce cadavre ?

—Anais, mon enfant, dit l'ancien négo-

ciant avec douceur, calme-toi, je t'en prie ! faut-il donc ainsi prendre à cœur toutes les infortunes que l'on rencontre sur son chemin ? Que nous importe cet inconnu !

La jeune fille baissa la tête sans répondre, et elle resta longtemps absorbée dans ses rêveries.

Elle en fut tirée par un agent de l'autorité qui entra dans le salon pour prier M. Ledoux de signer le procès-verbal dressé sur le lieu même où on avait trouvé le corps du noyé.

—Et sait-on quel est ce malheureux ? demanda-t-elle avec une indifférence apparente.

—Oui, reprit l'agent, on a trouvé sur lui des papiers qui l'ont fait reconnaître... C'est un nommé Christ Dufour, qui s'est jeté hier dans la Seine du haut du Pont-Neuf, au moment où on allait l'arrêter pour le conduire à la maison pour dettes.

Avant qu'elle eût entendu ces dernières paroles, Anais s'était évanouie dans les bras de son père.

Six mois après elle épousa Alfred Moreau ; elle était encline et résignée, et malgré ses souvenirs, elle fut heureuse.

Pour Rire.

Le Journal de l'Elinois, contient dans chacun de ses numéros une foule de petits faits pour rire, nous lui empruntons les suivants :

—Eh bien, Léon, demandait-on à un jeune avocat, comment aimestu ta profession ? — Hélas, répondit le jeune avocat, ma profession vaut beaucoup mieux que ma pratique.

Après mûre réflexion, M. Plaisantin a conclu que dans un accident de chemin de fer l'absence de corps valait encore mieux que la présence d'esprit.

Une mauvaise pratique disait à son tailleur : Tâchez donc, oh tâchez de faire mon pantalon pour dimanche prochain ; si vous le faites, je vous en serai toujours redevable. — Puisqu'il en est ainsi, je ne le ferai pas, dit le tailleur, parce que je voudrais être payé en le livrant.

On demandait à L\*\*\*, un des rons de la coulisse, quel chemin il fallait suivre pour arriver à la fortune. — Rien de plus simple, répondit-il. Vous prenez à droite, vous prenez à gauche, vous prenez de tous les côtés.

Un mari écrivait ce qui suit à sa femme qui avait quitté le domicile conjugal après une grosse dispute de famille : « Jeanne, ton absence nous est fatale à tous, à moi, à toi, à nos enfants, à nos parents. Reviens à la maison. Nous serons encore heureux. En tout cas, si tu ne veux pas revenir on manque pas de t'envoyer la clé du petit buffet où est le gin. »

tranquille. A 5 h, le général Van Cortlandt a attaqué et complètement défilé les insurgés, qui ont perdu beaucoup de monde.

Les Etats indigènes dont les principaux sont : Dacan, Népal, Rajpoutand, Mysore, Travancore, Cachemire et Coïlath renferment une population de 48,371,247 âmes, ce qui montre une moindre densité de population dans ces Etats que dans ceux des Etats placés directement sous le sceptre anglais.

Les Français possèdent Chandernagor sur les côtes de Coromandel, plus quelques petits établissements dans les districts maritimes de Malabar et d'Orissa. Les Portugais occupent Goa et deux villes de moindre importance ; l'entière population de ces villes ou comptoirs, autant qu'elle est connue peut être évalué à 517,149 habitants.

Dans les renseignements fournis par le Bengale et les Etats indigènes la proportion relative aux sexes, aux religions, aux sectes, aux noms particuliers à chaque localité, etc., n'ont pas été indiqués.

Les statistiques indiquent une disproportion très singulière et très remarquable dans les chiffres des sexes, les femmes étant d'un cinquième à un tiers moins nombreuses que les hommes parmi les Hindous et les Mahométans, pendant que la même disproportion est observée mais à un degré moindre parmi les Européens, les Persans et les Juifs.

Le total net du revenu de toutes les Présidences de l'Inde pendant l'année fiscale 1855-6 s'est élevé à la somme de £28,812,097, et le total des dépenses prélevées sur ce chiffre a été égal à £6,664,750, ce qui laisse au trésor du gouvernement un boni de £22,147,347. Le dernier revenu du Bengale s'est élevé à £12,201,628; les grandes recettes des établissements de l'Est à £97,904; ceux de Coorg à £20,477; ceux de Burmah, etc., à £598,776; ceux de Négarapour à £529,127; ceux de Onde à £201,935; ceux des provinces du nord-ouest à £7,052,248; ceux de Punjab et les territoires Trans-Indiens à £1,216,492; ceux de Madras à £4,643,464; ceux de Scinde à £309,422; et ceux de Satara à £251,327. — La somme de £498,805 a été reçue en 1856, comme tributs et subsides. — Le grand total des revenus de l'Inde pour l'année finissant le 30 avril 1857 est estimé à £29,348,960 et laisse un excédant de dépenses sur les recettes s'élevant à £1,981,062.

L'entretien de l'armée et les frais de guerre pendant le même temps ont atteint le chiffre de £10,530,305. Les revenus de l'Inde ont varié entre les années 1853-4 et 1856-7 de £26,510,185 à £29,344,960, et en bloc pendant ces quatre ans, il y a eu un excédant de dépenses sur les recettes qui a varié de £972,791 à £2,044,117.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ITALIE.—Un complot pour l'évasion des galériens à Gènes, vient d'être découvert; on devait massacrer simultanément tout les gardiens.

TURQUIE.—Les dernières dépêches de Constantinople nous disent seulement que les ambassadeurs attendent des instructions de leurs gouvernements respectifs.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

Des lettres de Vienne annoncent que le gouvernement autrichien est disposé à un arrangement au sujet de la question moldave.

ROSSIE.—On annonce d'une manière certaine à Vienne, qu'une réduction de l'armée russe aura prochainement lieu.

« Cette négation absolue des droits civils les plus élémentaires et les plus essentiels, fait à la race de couleur une position qui menace fort de la réduire au rang des parias de l'Inde. Il serait temps d'examiner de plus près les conséquences vers lesquelles on s'achemine insensiblement, à l'abri de la décision Dred Scott. »

Ne peut-on pas, en bonne logique, et par conséquent en fait et en droit, inférer de ce passage de la trop fameuse décision—Dred-Scott, que :

« Le noir libre, qui n'est pas de RACE AMERICAINE et dont les ancêtres N'ONT PAS ETE amenes dans ce pays et vendus comme esclaves, PEUT ETRE CITOYEN dans le sens attaché à ce mot par la constitution des Etats-Unis. »

Ainsi par exemple, un Haytien, un noir libre de la Guadeloupe ou de toute autre contrée qui n'est pas les Etats-Unis, doit pouvoir, aux termes de cette décision devenir citoyen de la grande République en remplissant les formalités voulues par les lois sur la naturalisation. Nous serions heureux que l'épreuve fut tentée; nous appelons sur notre argumentation la sérieuse attention de nos confrères du Nord de l'Amérique Unie et du Canada; car, si, dans notre heureux pays nous n'avons pas la honte de l'esclavage des noirs, nous ne sommes pas pour cela indifférents au sort de ces malheureux. L'émancipation est une question humanitaire, elle ne peut, en conséquence nous être étrangère. Que la publicité nous aide au moins dans ce qui est actuellement possible et si nous avons trouvé un défaut à la cuirasse de l'arrêt suprême de Washington, nous serons heureux d'avoir cherché.

Dans l'état actuel des choses, le noir dit libre aux Etats-Unis, n'est ni plus ni moins qu'un flote. — Sequestré du restant de la population il est parqué à part dans les Eglises, dans les Ecoles, dans les théâtres, dans les voitures publiques, dans les académies et dans les facultés; cette liberté est un fardeau et non pas un bienfait. — L'émancipation complète du nègre dit libre ne doit elle pas mériter aussi l'attention? et si, aux termes de l'arrêt dont nous examinons un passage, il est possible que l'homme de couleur, qui étant libre et né ailleurs qu'aux Etats-Unis devienne citoyen, il restera peu de chose à faire pour répandre l'équité de ce bénéfice au nègre libre né sur le sol de la République, alors même que ces ancêtres y auraient été esclaves et qu'il serait lui-même un affranchi.

L'ELECTION DE PONTIAC.—COMMENT LE PUBLIC EST TRAITÉ PAR LE GOUVERNEMENT.—Notre honorable confrère le Daily Colonist de Toronto, publie sous ce titre dans son numéro du 27 août, un article assez acerbe et qui aurait bien sa valeur s'il n'était pas basé sur une erreur constitutionnelle.

Suivant le Daily Colonist, le gouvernement aurait dû, depuis longtemps déjà, convoquer les comités électoraux de Pontiac qui n'a plus de représentant en Parlement. Là, est l'erreur de notre confrère et nous lui demandons la permission de le rappeler aux prescriptions de notre loi fondamentale qui remettent aux mains de l'Orateur de l'Assemblée le soin de cette convocation. — La couronne ici n'a rien à voir, ni l'exécutif rien à faire. — D'après la constitution canadienne, lorsqu'une vacance survient dans les rangs de l'Assemblée, ce vide doit être officiellement dénoncé à l'Orateur par deux membres du Parlement, et c'est alors ce fonctionnaire, qui est, de par l'élection, la représentation la plus élevée de la souveraineté populaire, qui doit en informer l'Exécutif et le mettre en demeure de convoquer les électeurs pour remplir la vacance.

Nous croyons être bien sûrs de nous et n'avancer qu'un fait rigoureusement exact en disant à notre estimable confrère que l'honorable M. Sicotte n'a aucune connaissance officielle de la vacance de Pontiac, c'est-à-dire, qu'elle ne lui a pas été constitutionnellement dénoncée, et nous sommes assurés que l'honorable Président de notre Parlement aurait rempli son devoir, sans aucun délai, s'il avait été mis dans la possibilité de le faire.

Cela dit, nous prions notre confrère de Toronto de ne pas nous garder rancune pour avoir relevé une erreur qui n'est peut-être qu'un lapsus-pluma et nous l'assurons d'avance de nos remerciements pour le cas où il nous rendra le même service.

DEPARTEMENT DES TERRES.—On nous écrit ce qui suit de Toronto : « La corruption est à l'ordre du jour et on la trouve partout, dans les banques et dans le gouvernement. Personne n'a oublié les agents des terres, coupables de péculats et chassés par M. Cauchon. Mais il est évident qu'il lui restait encore de l'ouvrage à faire, comme vous allez le voir par le récit suivant. Il paraît que M. Cauchon, lorsqu'il était le commissaire des terres, avait donné un arpentage à M. C. Bouchette, sur l'Ontario, au

quel, si l'on examine l'ouvrage fait, ne devait pas coûter £300. Cependant, peu de temps après la sortie de M. Cauchon du bureau des Terres, M. C. Bouchette présenta ses comptes qui se trouvaient s'élever à £1800. M. Joseph Bouchette, son frère, examina et approuva ces comptes. M. Taché signa un chèque de £1800 que reçut M. C. Bouchette. »

Nous signalons ce fait excessivement grave à l'attention du gouvernement, et si l'accusation était fondée, celui-ci n'aurait pas d'autres alternatives que celle de chasser sans une heure de retard l'officier coupable d'un pareil acte. Si le fait est vrai, M. Taché a pu avoir été surpris dans son inexpérience et avoir signé un mandat d'argent sur confiance; mais, en déconvoquant la vérité, il se doit à lui-même d'agir promptement, et sévèrement.

Pour porter notre jugement nous attendons.—Journal de Québec.

Nous sommes informés que Mr. F.-X. Laforce, huissier de la Cour Supérieure, résidant à St. Hyacinthe, a été recommandé à Son Excellence le Gouverneur-Général, par le conseil de Comté, le Conseil de Paroisse et la Corporation de la Cité de St. Hyacinthe, comme étant qualifié, sous tous les rapports, à occuper la charge de gardien de la Cour et de la Prison du nouveau District de St. Hyacinthe. Nous sommes de l'avis de ces divers corps et nous croyons que Son Excellence ne pourrait faire un choix plus judicieux.

SUICIDE.—La Gazette de Sorel donne les détails suivants sur un suicide dont la paroisse de St. François du Lac vient d'être le théâtre :

« Un malheureux jeune homme de St. François du Lac, nommé Onézime Aïre, appartenant à une pauvre famille du lieu, s'est suicidé le 14 du courant sous des circonstances qui tiennent un peu de roman, mais qui heureusement se rencontrent rarement dans nos campagnes si morales. Fortement épris, paraît-il, d'une de ses tantes, il avait plusieurs fois menacé de se suicider si on continuait de mettre obstacle à son mariage avec cette femme. Peu de jours avant que sa famille eût à déplorer ce malheur, il se trouva au milieu de plusieurs de ses amis qui remarquèrent que son exaltation était encore plus grande et que des propos de suicide paraissaient encore plus sérieux qu'à l'ordinaire. En vain, ses amis le voyant dans cet état dangereux, usèrent-ils des meilleures raisons pour apporter un peu de calme dans sa pauvre âme. A ces exhortations il répondait que si on l'empêchait de se marier avec sa tante qui pour lui était une femme comme une autre et qu'il aimait comme il n'en aimerait jamais d'autre, qu'il se donnerait la mort sans plus attendre. Ses amis lui répondirent en le conseillant d'aller voir son confesseur et qu'il accepterait sans doute de l'homme de Dieu, les conseils qu'il ne voulait pas recevoir d'eux. Il y fut, mais à peine eut-il quitté le confessionnal, qu'il saisit une arme à feu et se brûla la cervelle. Nous tenons ces détails d'un monsieur de la campagne qui arrivait de St. François du Lac, où il les avait appris. »

A la date du 22 août un de nos correspondants de St. François a eu la bonté de nous donner les nouveaux détails qui suivent au même sujet :

Le coroner appelé sur les lieux, après les formalités ordinaires dans ces circonstances, a rendu un verdict qui tout en privant la victime des honneurs de l'église, n'excluait cependant pas ses dépouilles mortelles de la terre des autres fidèles. En conséquence son corps fut déposé dans le cimetière de la paroisse de St. François, le 15 du courant, sans autre pompe funèbre que les pleurs de ses parents l'accompagnant à sa dernière demeure.

Pensant, monsieur, que cette nouvelle pouvait ne vous être point parvenue, je me suis empressé d'envoyer cette note à votre intéressante feuille. Veuillez croire, monsieur, aux sentiments distingués de votre dévoué, etc.

SUCCESSION BURDELL.—Cette affaire qui était pendante devant le Surrogate de New-York, vient d'être décidée. Il a été déclaré que Mme Cuninghame n'est pas la veuve du Dr. Burdell, qui, comme nos lecteurs se le rappellent, a été assassiné dans sa maison de Bond street, le 30 janvier dernier. La cour a donné ordre que des lettres d'administration soient délivrées aux héritiers du Dr. Burdell.

N'oubliez pas que le 4me versement d'UNE PIASTRE par action de la Société de Construction de St. Hyacinthe, devra se faire LUNDI, le 7 Septembre prochain.

NOTICES SPECIALES

Nous avons été invité à prémonir le public contre certain bruit malintentionné mis en circulation par quelque personne ignorante ou malveillante à l'égard de la situation de certaines Compagnies d'Assurances qui ont des Agences dans cette ville. Nous déclarons ignorer complètement à quoi attribuer leurs motifs. Nous ne connaissons en aucune façon les auteurs de ces calomnieuses rumeurs; mais nous devons cependant attirer leur attention sur leur criminalité et sur le châtiment que la loi réserve à ces manœuvres. Nous nous permettrons aussi, tandis que nous sommes appelés sur le terrain des Compagnies d'Assurances, de signaler au public la manière flatteuse dont la Gazette de Bytown, parle de l'ASSOCIATION D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE L'UNITÉ DE LONDRES, à propos des réclamations à elle adressées par M. Laporte, par les soins de l'agent qu'elle entretient en cette ville. Nous croyons que cette Compagnie mérite particulièrement le patronage du public sur ce chapitre.

ASSOCIATIONS DE L'UNITÉ CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES, ANGLETERRE. Capital, ..... £2,500,000 Stg.

Bureau local pour le Bas-Canada: HON. JOS. FERRIER, Président; JOHN OSTELL, Esq. | JAMES HUTTON, Esq. Procureurs. M. M. CROSS et BANCROFT, Esq. Inspecteur: H. M. PERRAULT, Esq. Officiers médicaux: GEO. CAMPBELL, M. D., et O. T. BRUNEAU, M. D.

Commis garantissant aux Assurés, outre que ces Associations ont la plus grande propriété de six mille Actionnaires, les Directeurs de Londres ont envoyé par la dernière maille \$50,000, qui sont déposés à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, pour être investies comme Sécurité, et les pertes sont promptement réglées par le Bureau Local, sans référence en Angleterre. 27 Avenue Charles pour les Patrons. ASSURANCE CONTRE LE FEU.—Une participation dans les deux tiers des Profits. Avantages des Assurés à l'Assurance de l'UNITÉ contre le Feu.—DEUX TIERS des Profits divisés entre les Assurés. Les personnes assurant leur vie ont l'avantage, après cinq paiements annuels, de discontinuer leurs Polices sans perte, ce Bureau donnant une Police payée sans premium reçu.

W. S. MACFARLANE, Administrateur Local et Secrétaire, Bureau, 15, rue St. François-Xavier, Montréal. Agent pour St. Hyacinthe, JOHN NELSON, 8 janvier 1857.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL, CIRCUIT DE ST. HYACINTHE. COUR DE CIRCUIT. Jeudi, le vingt-troisième jour de Juillet mil huit cent cinquante-sept. MONTREAL, EN LA CHAMBRE DES JUGES DE CIRCUIT.

PRESENT: Son Honneur le Juge BRUNEAU, Juge de Circuit. No. 368. GEO. BOUCHER de BOUCHERVILLE, Esq. avocat, de la Ville de St. Hyacinthe, dans le District de Montréal, dans le Circuit de St. Hyacinthe. Demandeur.

STANISLAS DAIGNEAU, cultivateur du Township de Shefford, dans le dit District, et maintenant absent de cette partie de la Province du Canada, constituant co-défendeur la Province du Bas-Canada, et y possédant des biens immeubles. Défendeur.

ANDRE DAIGNEAU et BENONI AUGER, Cultivateurs, de la Paroisse de St. Pie, dans le Circuit et District susdit. Défendeurs.

IL est ordonné, sur motion de CHARLES J. MARCHI, avocat, que le Demandeur en tant qu'il s'agit par le rapport de Joseph Clagnon, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant co-défendeur la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de Montréal susdit et qu'il possède néanmoins des biens immeubles dans le dit District, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette ville appelé « Le Courrier de Saint-Hyacinthe », et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié dans la ville de Montréal, appelé « The Argus » notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à un jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour, P. BACHAND, Député G. C. C. St. Hyacinthe, 28 août 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE ST. HYACINTHE. L'Exhibition d'Animaux, Produits d'Agriculture, et de Manufactures domestiques, aura lieu sur la place publique du MARCHÉ A FOIN, MARDI, le 6 OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M., et les prix suivants seront offerts aux Compétiteurs: 1RE CLASSE.—ANIMAUX.

Pour le meilleur Etalon grisé pour le jument de plus de quatre ans—3 prix—25s 20s 15s. Pour le meilleur Etalon grisé pour les juments, de trois à quatre ans—3 prix—20s 15s 10s. Pour la meilleure Génisse poulinière, avec son poulain—3 prix—25s 20s 15s. Pour le meilleur Poulain entier, de deux à trois ans—3 prix—20s 15s 12s 6d. Pour la meilleure Pointe entier, d'un à deux ans—3 prix—20s 15s 12s 6d.

2ME CLASSE. Pour la meilleure Paire de bœufs de labour de race Canadienne—3 prix—25s 20s 15s. Pour la meilleure Paire de bœufs de labour de race Anglaise ou croisée—3 prix—25s 20s 15s. Pour le meilleur Taureau Canadien de plus de trois ans—3 prix—15s 10s 5s. Pour le meilleur Taureau de race Anglaise ou croisée, de plus de trois ans—4 prix—20s 15s 10s 5s.

3ME CLASSE. Pour le meilleur Taureau Canadien de deux ans—3 prix—15s 10s 5s. Pour le meilleur Taureau de deux ans, de race Anglaise ou croisée—4 prix—20s 15s 10s 5s. Pour le meilleur Taureau Canadien d'un an—3 prix—15s 10s 5s.

4ME CLASSE. Pour le meilleur Taureau d'un an, de race Anglaise ou croisée—4 prix—15s 10s 5s 2s 6d. Pour la meilleure Génisse de deux ans, de race Canadienne—4 prix—15s 10s 5s 2s 6d. Pour la meilleure Génisse d'un an, de race Canadienne—4 prix—15s 10s 5s 2s 6d. Pour le meilleur Veau du printemps, de race Anglaise ou croisée—3 prix—15s 10s 5s.

5ME CLASSE. Pour le meilleur Veau du printemps, de race Anglaise ou croisée—3 prix—15s 10s 5s. Pour la meilleure Vache à lait, de race Canadienne—5 prix—20s 15s 10s 5s 2s 6d. Pour la meilleure Vache à lait, de race Anglaise ou croisée—5 prix—20s 15s 10s 5s 2s 6d.

6ME CLASSE. Pour le meilleur Bœuf de deux ans et plus—3 prix—20s 15s 10s 5s.

REMARQUES: FLEUR.—Les arrivages continuent d'être légers; la tendance à la baisse est en faveur des acheteurs. Nous n'avons à enregistrer que de petites ventes d'Extra à 38 et 39s; Fleur de fantaisie à 35s. 6d. et 36s.; Superfine No 1, à 32 et 34s., ces derniers prix sont obtenus pour les marques d'Oswego. BLE.—Vente de 2 lots de Blé rouge à 7s. 6d. Ce prix peut s'obtenir. ORGE.—Les prix sont tombés à 4s. 9d. et 5s. Les arrivages sont considérables. AVOINE.—En baisse; les ventes sont limitées et peu étendues à 2s. 9d. Point de prix pour le Blé d'Inde et les Pois; il n'y en a point sur le marché. ALCALIS.—On peut obtenir 44s. 3d. et 44s. 6d. pour la potasse, et 42s. à 43s. 3d. pour la perlasse.

L'Association d'Assurance contre le Feu de l'Unité, A émis en Angleterre 32,696 Polices, couvrant £21,880,339 sterling.

ASSOCIATIONS DE L'UNITÉ CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES, ANGLETERRE. Capital, ..... £2,500,000 Stg.

Bureau local pour le Bas-Canada: HON. JOS. FERRIER, Président; JOHN OSTELL, Esq. | JAMES HUTTON, Esq. Procureurs. M. M. CROSS et BANCROFT, Esq. Inspecteur: H. M. PERRAULT, Esq. Officiers médicaux: GEO. CAMPBELL, M. D., et O. T. BRUNEAU, M. D.

Commis garantissant aux Assurés, outre que ces Associations ont la plus grande propriété de six mille Actionnaires, les Directeurs de Londres ont envoyé par la dernière maille \$50,000, qui sont déposés à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, pour être investies comme Sécurité, et les pertes sont promptement réglées par le Bureau Local, sans référence en Angleterre. 27 Avenue Charles pour les Patrons. ASSURANCE CONTRE LE FEU.—Une participation dans les deux tiers des Profits. Avantages des Assurés à l'Assurance de l'UNITÉ contre le Feu.—DEUX TIERS des Profits divisés entre les Assurés. Les personnes assurant leur vie ont l'avantage, après cinq paiements annuels, de discontinuer leurs Polices sans perte, ce Bureau donnant une Police payée sans premium reçu.

W. S. MACFARLANE, Administrateur Local et Secrétaire, Bureau, 15, rue St. François-Xavier, Montréal. Agent pour St. Hyacinthe, JOHN NELSON, 8 janvier 1857.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL, CIRCUIT DE ST. HYACINTHE. COUR DE CIRCUIT. Jeudi, le vingt-troisième jour de Juillet mil huit cent cinquante-sept. MONTREAL, EN LA CHAMBRE DES JUGES DE CIRCUIT.

PRESENT: Son Honneur le Juge BRUNEAU, Juge de Circuit. No. 368. GEO. BOUCHER de BOUCHERVILLE, Esq. avocat, de la Ville de St. Hyacinthe, dans le District de Montréal, dans le Circuit de St. Hyacinthe. Demandeur.

STANISLAS DAIGNEAU, cultivateur du Township de Shefford, dans le dit District, et maintenant absent de cette partie de la Province du Canada, constituant co-défendeur la Province du Bas-Canada, et y possédant des biens immeubles. Défendeur.

ANDRE DAIGNEAU et BENONI AUGER, Cultivateurs, de la Paroisse de St. Pie, dans le Circuit et District susdit. Défendeurs.

IL est ordonné, sur motion de CHARLES J. MARCHI, avocat, que le Demandeur en tant qu'il s'agit par le rapport de Joseph Clagnon, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant co-défendeur la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de Montréal susdit et qu'il possède néanmoins des biens immeubles dans le dit District, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette ville appelé « Le Courrier de Saint-Hyacinthe », et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié dans la ville de Montréal, appelé « The Argus » notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à un jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour, P. BACHAND, Député G. C. C. St. Hyacinthe, 28 août 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE ST. HYACINTHE. L'Exhibition d'Animaux, Produits d'Agriculture, et de Manufactures domestiques, aura lieu sur la place publique du MARCHÉ A FOIN, MARDI, le 6 OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M., et les prix suivants seront offerts aux Compétiteurs: 1RE CLASSE.—ANIMAUX.

Pour le meilleur Etalon grisé pour le jument de plus de quatre ans—3 prix—25s 20s 15s. Pour le meilleur Etalon grisé pour les juments, de trois à quatre ans—3 prix—20s 15s 10s. Pour la meilleure Génisse poulinière, avec son poulain—3 prix—25s 20s 15s. Pour le meilleur Poulain entier, de deux à trois ans—3 prix—20s 15s 12s 6d. Pour la meilleure Pointe entier, d'un à deux ans—3 prix—20s 15s 12s 6d.

2ME CLASSE. Pour la meilleure Paire de bœufs de labour de race Canadienne—3 prix—25s 20s 15s. Pour la meilleure Paire de bœufs de labour de race Anglaise ou croisée—3 prix—25s 20s 15s. Pour le meilleur Taureau Canadien de plus de trois ans—3 prix—15s 10s 5s. Pour le meilleur Taureau de race Anglaise ou croisée, de plus de trois ans—4 prix—20s 15s 10s 5s.

3ME CLASSE. Pour le meilleur Taureau Canadien de deux ans—3 prix—15s 10s 5s. Pour le meilleur Taureau de deux ans, de race Anglaise ou croisée—4 prix—20s 15s 10s 5s. Pour le meilleur Taureau Canadien d'un an—3 prix—15s 10s 5s.

4ME CLASSE. Pour le meilleur Taureau d'un an, de race Anglaise ou croisée—4 prix—15s 10s 5s 2s 6d. Pour la meilleure Génisse de deux ans, de race Canadienne—4 prix—15s 10s 5s 2s 6d. Pour la meilleure Génisse d'un an, de race Canadienne—4 prix—15s 10s 5s 2s 6d. Pour le meilleur Veau du printemps, de race Anglaise ou croisée—3 prix—15s 10s 5s.

5ME CLASSE. Pour le meilleur Veau du printemps, de race Anglaise ou croisée—3 prix—15s 10s 5s. Pour la meilleure Vache à lait, de race Canadienne—5 prix—20s 15s 10s 5s 2s 6d. Pour la meilleure Vache à lait, de race Anglaise ou croisée—5 prix—20s 15s 10s 5s 2s 6d.

6ME CLASSE. Pour le meilleur Bœuf de deux ans et plus—3 prix—20s 15s 10s 5s.

REMARQUES: FLEUR.—Les arrivages continuent d'être légers; la tendance à la baisse est en faveur des acheteurs. Nous n'avons à enregistrer que de petites ventes d'Extra à 38 et 39s; Fleur de fantaisie à 35s. 6d. et 36s.; Superfine No 1, à 32 et 34s., ces derniers prix sont obtenus pour les marques d'Oswego. BLE.—Vente de 2 lots de Blé rouge à 7s. 6d. Ce prix peut s'obtenir. ORGE.—Les prix sont tombés à 4s. 9d. et 5s. Les arrivages sont considérables. AVOINE.—En baisse; les ventes sont limitées et peu étendues à 2s. 9d. Point de prix pour le Blé d'Inde et les Pois; il n'y en a point sur le marché. ALCALIS.—On peut obtenir 44s. 3d. et 44s. 6d. pour la potasse, et 42s. à 43s. 3d. pour la perlasse.

Pour le meilleur Bélier d'un hivernement—9 prix—150 10 50. Pour le meilleur Bélier de l'année—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Brebis de plus de deux ans—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Brebis d'un an—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Brebis de l'année—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Brebis de l'année—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Cochon entier, de plus d'un an—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Cochon entier de l'année—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de plus d'un an, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50. Pour le meilleur Truie de l'année, à être livrée—3 prix—150 10 50.

R. R. R. Trois Grandes Découvertes.

Le genre humain a jusqu'à présent été plongé dans le ténébreux, à l'égard des remèdes à employer pour assurer la santé, pour protéger le corps humain contre les maladies, et pour préserver la vie.

Le Dr. Radway a fait disparaître ces ténèbres en découvrant ces trois remèdes, connus dans le monde sous le nom de PROMPT REMÈDE DE RADWAY.

Dans tous les cas où le corps humain est saisi de violentes douleurs—que ce soit la cause de ses douleurs et en quelques places qu'elles se fassent sentir,—une application du Prompt Remède, soit en le buvant, soit en l'appliquant extérieurement, chassera la maladie en quelques minutes seulement et ramènera le bien-être.

Le Dr. Radway a fait disparaître ces ténèbres en découvrant ces trois remèdes, connus dans le monde sous le nom de PROMPT REMÈDE DE RADWAY.

Le Dr. Radway a fait disparaître ces ténèbres en découvrant ces trois remèdes, connus dans le monde sous le nom de PROMPT REMÈDE DE RADWAY.

Le Dr. Radway a fait disparaître ces ténèbres en découvrant ces trois remèdes, connus dans le monde sous le nom de PROMPT REMÈDE DE RADWAY.

Le Dr. Radway a fait disparaître ces ténèbres en découvrant ces trois remèdes, connus dans le monde sous le nom de PROMPT REMÈDE DE RADWAY.

GROCERIES. P. E. LECLERE, Fils, MAGASIN D'ÉPICERIES & PROVISIONS, Vins et Liqueurs, EN GROS ET EN DETAIL, PLACE DU MARCHÉ, ST. HYACINTHE.

M. P. E. LECLERE a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de GROCERIES, de PROVISIONS, de PAPETERIE, de LIVRES D'ÉCOLE et de toutes sortes de PAPIERS.

Un assortiment des plus complets de VERRERIES et de FAÏENCE importé directement d'Angleterre par les navires Arromang et Ottawa, ce qui le met en état de vendre à meilleur marché que qui que ce soit en cette ville.

Il vient d'ajouter à son établissement une BOULANGERIE, ce qui le met en état de fournir au public la meilleure qualité de PAIN qu'on puisse trouver en cette ville.

MME. J. B. GAUTHIER, tout en offrant ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu l'encourager par le passé, à l'honneur de les informer, ainsi que le public en général, que son MAGASIN DE MODES vient d'être considérablement augmenté, et qu'elle est prête à exécuter tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier.

La découverte de ces pilules extraordinaires a introduit une nouvelle ère dans le système de purification, et un nouveau principe scientifique dans la médecine.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION. DE ST. HYACINTHE. BUREAU DE DIRECTION. L'HON. L. V. SCOTTE, Président, M. LAFRANÇOIS, Vice-Président, L. BOVIN, Secrétaire, M. BUCKLEY, " M. DELORME, " P. LAMOTHE, " M. TURCOT, "

Bureau de la Société, rue St. Hyacinthe, ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptées, depuis 9 h. A. M. à 5 h. P. M.

Les actionnaires de cette société qui n'ont pas signé la dernière déclaration sont priés de la faire de suite.

Amendes sur arriérés cinq cents par part, doublant tous les mois jusqu'à la poursuite légale.

La quatrième vente d'une piastre par part devra se faire LUNDI, le 7 SEPTEMBRE prochain.

Tout actionnaire qui désire devenir adjudicataire, devra déposer dix piastres, entre les mains du Secrétaire-Trésorier avant l'heure fixée pour la dite vente.

Par Ordre E. L. R. COUILLARD DESPRES, Secrétaire-Trésorier. St. Hyacinthe, 21 Juillet 1857.

A VENDRE. UN SUPERBE EMPLACEMENT de 80 pieds sur 90, situé dans la ville de St. Hyacinthe, au coin des rues Gironard et Bourdage, vis-à-vis le couvent des Sœurs de la Congrégation, avec un solage en pierre.

UNE MAISON en bois, bâtie sur un emplacement de 44 pieds de front, sur 100 pieds de profondeur, située rue St. Antoine, bornée d'un côté à dameuve Marchesseau et de l'autre à Ed. Li verche.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il a recommencé à exercer sa charge de huissier de la Cour Supérieure et qu'il sera toujours prêt à exécuter en cette qualité tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier.

Faux de fer, Faux de castel, Faucilles, Javeliers, Manches de Faux, Fourches, Rataux, Pierres, Moules, Barils des champs.

300 tinettes de Beurre, 150 petits sacs de sei moulu pour le beurre. JOHN CHAMARD. St. Hyacinthe, 31 juillet 1857.

AUX FABRIQUES. 200 lbs. Cierges 8, 12, 16, 20, Fluide, Huile d'olive, Lampions, Vin de Messe, Chandelles de Cire. JOHN CHAMARD.

200 Balles de Foin, 1000 minots d'Avoine, 200 minots de Pois, Blé d'Inde, Orge, Fleur, 200 caisses de Bardeau, A vendre par JOHN CHAMARD. St. Hyacinthe, 19 mai 1857.

ACADEMIE ANGLAISE DE ST. HYACINTHE. LES Classes du Révérend M. MACHIN s'ouvriront (D. V.), MERCREDI, le 2 SEPTEMBRE prochain. St. Hyacinthe, 28 juillet 1857.

EDOUARD LABERGE, NOTAIRE. BUREAU VIS-A-VIS L'AMERICAN HOTEL. St. Césaire, 18 août 1857.

CHANGEMENT D'HEURES DE DEPART. DEPUIS et après LUNDI, le 1er JUNE 1857, les Trains laisseront St. Hyacinthe comme suit:

Pour Montréal..... 9.28 A. M. (Trough fret).... 1.28 P. M. (Accommodement) 5.28 " (Express)..... 9.18 " Pour Portland (Express).... 8.25 A. M. (Trough fret).... 9.15 " (Accommodement) 5.25 P. M. Pour Québec (Express).... 6.20 "

DIVISION DE L'OUEST. Le Train Express pour Toronto, arrêté aux principales stations, laissera la Pointe St. Charles à..... 7.00 A. M. Le train de Nuit de la Malle pour Toronto..... 7.45 P. M. Ces Trains sont en connection, à Toronto, avec les Trains Express et de la Malle de Great Western Rail-Road pour Hamilton, Détroit, Chicago et toutes places dans l'Ouest.

S. P. BIDDER, Gérant Général. Montréal, 30 mai 1857.

M. HERIBEL, informe respectueusement le public qu'il vient de s'établir à St. Hyacinthe, rue St. Antoine, dans la maison du Dr. French, et qu'il est prêt à exécuter tous ordres qu'on voudra bien lui donner pour MEUBLES, dans le genre français, et autres, en bois de toutes espèces. Souvent peu de jours il aura à vendre quelque Couchettes françaises, Miroirs de toilettes, Lavemains, etc., etc. St. Hyacinthe, 5 juin 1857.

MACHINES COMBINÉES POUR FAUCHER ET MOISSONNER. La plus grande épargne de temps qui soit en usage. Faites Fortes et Legères. FACILES à transporter et ne se dérangeront probablement pas de longtemps. Faucheront et moissonneront dix acres d'herbe, ou de grain en un jour et ce sera fait d'une manière plus nette qu'avec la main. Travaillera bien dans un champ bien fourni de grains. Peut être levée en marchant lorsqu'elle rencontrerait quelques obstacles et laisse le grain de côté, un champ complet peut être coupé avant que le grain ne soit transporté ou mis en bottes. Tout bon habitant qui aime à avoir son grain et sa récolte moissonnés vite, à bon marché et avec peu de travail devrait acheter une de ces machines. Fermiers venez les voir. Achetez-en un et essayez-les. Toutes garanties. JOHN SMITH, Ecluses St. Gabriel.

NOUVEAU MAGASIN DE GROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS, &C., &C. LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'ouvrir un nouveau MAGASIN D'ÉPICERIES, dans la maison anciennement occupée par M. BRUNELLE, près du Pont des Moulins. Ils ont constamment en mains tous les articles que l'on peut trouver dans une Grocerie de premier ordre. GERARD & DANSEREAU, N. B. Leur vaste Écurie sera, gratis, à la disposition des personnes qui voudront acheter chez eux. St. Hyacinthe, 19 juin 1857.

M. P. E. LECLERE a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de GROCERIES, de PROVISIONS, de PAPETERIE, de LIVRES D'ÉCOLE et de toutes sortes de PAPIERS.

Un assortiment des plus complets de VERRERIES et de FAÏENCE importé directement d'Angleterre par les navires Arromang et Ottawa, ce qui le met en état de vendre à meilleur marché que qui que ce soit en cette ville.

Il vient d'ajouter à son établissement une BOULANGERIE, ce qui le met en état de fournir au public la meilleure qualité de PAIN qu'on puisse trouver en cette ville.

MME. J. B. GAUTHIER, tout en offrant ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu l'encourager par le passé, à l'honneur de les informer, ainsi que le public en général, que son MAGASIN DE MODES vient d'être considérablement augmenté, et qu'elle est prête à exécuter tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier.

La découverte de ces pilules extraordinaires a introduit une nouvelle ère dans le système de purification, et un nouveau principe scientifique dans la médecine.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

Une ou deux doses du Régulateur de Radway font disparaître tout Symptôme de Dyspepsie, de Jaunisse, d'Attaques Nerveuses, d'Indigestion, de Constipation, d'une trop grande abondance de Bile, de Méléancolie, soit que ces symptômes se manifestent chez l'homme ou chez la femme.

LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DU COMTE DE ST. HYACINTHE, EST TRANSPORTÉ RUE ST. DENIS, PRÈS DU MARCHÉ, Maison de M. d'Octave Maurice. St. Hyacinthe, 21 août 1857.

A. KIERSKOWSKI, Président. L. PICARD, Sec. Trésor. St. Hyacinthe, 1er septembre 1857.

St. Hyacinthe, 1er septembre 1857.

AVIS PUBLIC.



Le Dr. FELIX VOGELI, de Montréal, Médecin Vétérinaire, breveté des écoles de France...

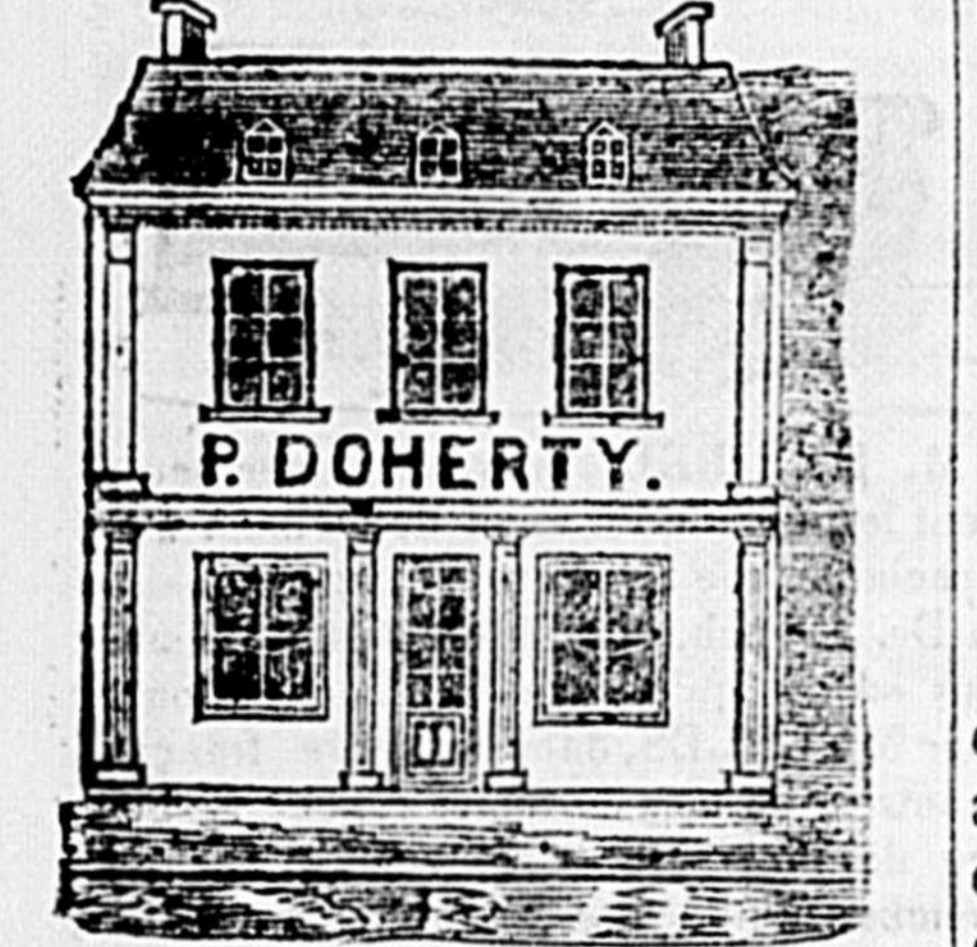
T. PREFONTAINE Donne avis qu'il tient Magasin dans la maison ci-devant occupée par M. Préfontaine...

MAISON CANADIENNE.



MARCHANDISES NOUVELLES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ. GROCERIES ET FERRONNERIES.

LES soussignés, tout en remerciant le public de l'encouragement qu'ils en ont reçu depuis plusieurs années...

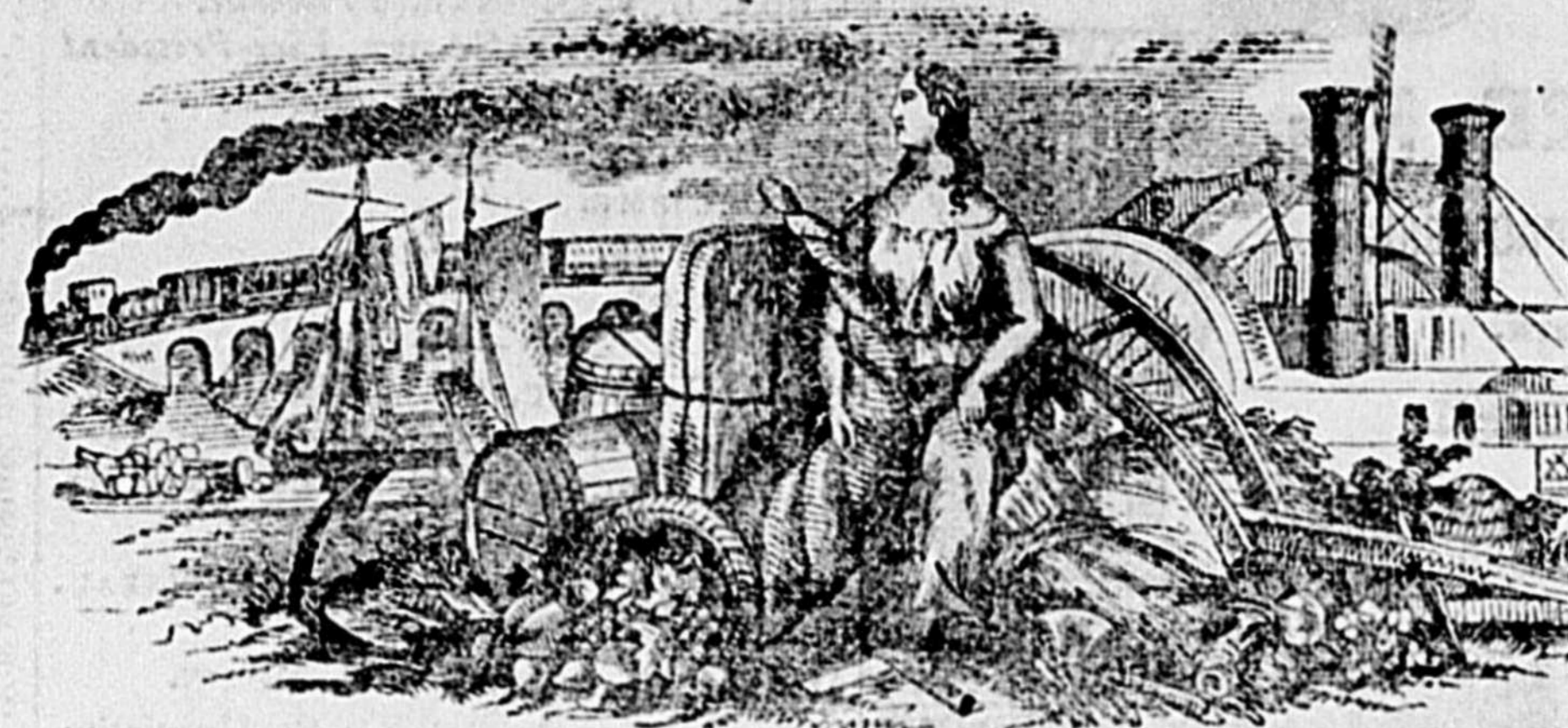


MARCHANDISES SECHES. EN GROS ET EN DETAIL. LE soussigné vient de recevoir d'Angleterre...



GRAND AVANTAGE A CEUX QUI VEULENT S'HABILLER A TRÈS BAS PRIX... P.-L. ROBITAILLE.

JOHN CHAMARD, COIN DE LA RUE DU DEPOT.



REÇOIT EN CE MOMENT SON ASSORTIMENT D'AUTOMNE, un des plus considérables offerts en cette ville.

GROCERIES. Thés verts et noirs, Café vert rôti et moulu, Sucres de toute espèce...

VINS ET LIQUEURS. Vins de Porto, d'Espagne, Bordeaux, erry, Champagne, Brandy, Gin, Whisky...

FERRONNERIE. Fer de toutes proportions, Tôle et Fer-à-cheval, Zing, Chaudrons à soupe...

IMPRIMERIE DU COURRIER DE SAINT-HYACINTHE. Tous ouvrages concernant l'art de l'imprimerie seront exécutés dans le plus bref délai.

"E PAYS AVANT TOUT." FONDERIE CANADIENNE, DE PIERRE SOLY.

M. SOLY, tout en offrant ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu l'encourager par le passé...

Dr. TRESTLER, DENTISTE, A transporté son salon au NO, 116, Rue Notre-Dame.



LES Soussignés remercient leurs pratiques et le public en général pour l'encouragement qu'ils en ont reçu...

cuivre, Bêches et Poëles, Fourches, Pentures, Couplets, Serrures, Vis, Crochets, Targettes, Limes, Haches, Seies, Godendards...

POELES. Poëles doubles, Poëles de chambre, Poëles de cuisine des Trois-Rivières...

PEINTURE ET VERNIS. Vernis, Peintures, Pinceaux, Vitres de toutes grandeurs, Mastic, Térébenthine...

MUSIQUE. A. LAVALLEE, informe respectueusement les messieurs et amateurs de musique qu'il a transporté son atelier...

CHANGEMENT DE DOMICILE. ATTENTION! ISIDORE LUPIEN, SELLIER.

AVIS AUX MALADES. LE Docteur GEORGE LECLERC annonce respectueusement aux personnes de la ville et de la campagne...

AVIS AU MUNICIPALITE DE COMTE ET DE PAROISSE. ON trouvera constamment à la Librairie du soussigné, UNE COLLECTION DE LIVRES BLANCS...

FERRONNERIE & GROCERIE. ENSEIGNE DU GODENDARD ROUGE. PLACE DU MARCHÉ.

CHANGEMENT DE DOMICILE. NARGISSE CHAPUT, BOULANGER.

CHANGEMENT DE DOMICILE. AVIS. Les Créanciers de feu M. S. T. L'ESPERANCE, de La Présentation, sont priés de vouloir bien transmettre un état de leurs réclamations au soussigné.

CHANGEMENT DE DOMICILE. AVIS. Les Créanciers de feu M. S. T. L'ESPERANCE, de La Présentation, sont priés de vouloir bien transmettre un état de leurs réclamations au soussigné.



MANUFACTURE DE PIANOS, A ST. HYACINTHE.

M. ANTOINE MAYE, A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une MANUFACTURE DE PIANOS, à St. Hyacinthe.

MUSIQUE.

A. LAVALLEE, informe respectueusement les messieurs et amateurs de musique qu'il a transporté son atelier dans la grande maison de M. A. Archambault...

CHANGEMENT DE DOMICILE. ATTENTION! ISIDORE LUPIEN, SELLIER.

AVIS AUX MALADES. LE Docteur GEORGE LECLERC annonce respectueusement aux personnes de la ville et de la campagne...

CHANGEMENT DE DOMICILE. REMI MAILLET, TAILLEUR.

CHANGEMENT DE DOMICILE. AVIS. Les Créanciers de feu M. S. T. L'ESPERANCE, de La Présentation, sont priés de vouloir bien transmettre un état de leurs réclamations au soussigné.

CHANGEMENT DE DOMICILE. AVIS. Les Créanciers de feu M. S. T. L'ESPERANCE, de La Présentation, sont priés de vouloir bien transmettre un état de leurs réclamations au soussigné.

A VENDRE. PLUSIEURS LOTS DE TERRE, situés dans le township d'Upton près de l'Eglise neuve de St. Ephrem d'Upton...

A VENDRE. LES lots Nos. 4, 5, 7, 8, 10 et 11, formant 1200 acres, situés dans le 1er rang du Township d'Action.

PROPRIETES DE CHOIX A VENDRE. Pour les détails, voir les Affiches. Les conditions seront faciles.

AVIS aux Commerçants de Bois. LES MARCHANDS DE BOIS sont notifiés par les présentes, que tous BOIS de construction et BILLOTS de sciage coupés dans les limites de l'Agence du Soussigné...

CHANGEMENT DE DOMICILE. ATTENTION! ISIDORE LUPIEN, SELLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE. ATTENTION! ISIDORE LUPIEN, SELLIER.

TOWNSHIPS DE L'EST. A VENDRE, UNE BELLE PROPRIETE, en le township d'Ely, réputé pour la qualité supérieure de ses terres...

CHANGEMENT DE DOMICILE. REMI MAILLET, TAILLEUR.

HOTEL CASCADE, TENUE PAR HYACINTHE VALLÉE. M. H. Vallée à l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la rue Cascades...

HOTEL CASCADE, TENUE PAR HYACINTHE VALLÉE. M. H. Vallée à l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la rue Cascades...

GEORGE F. AUSTIN, ARPEUTEUR ET AGENT DES TERRES, OFFICE ET RESIDENCE, Rue Lafontaine, St. Hyacinthe.

THE SCIENTIFIC AMERICAN

ONZIEME ANNEE. BELLES GRAVURES ET PRIX. LE ONZIEME volume annuel de cette utile publication commença le 17 septembre 1856.

ADRESSES D'AFFAIRES. A. RIHER ET H. ROUVILLE, DE LA VILLE DE ST. HYACINTHE.

AVIS. Messieurs Oumet, Morin et Marchand suivront régulièrement le circuit de St. Hyacinthe.

SICOTTE ET CHAGNON, Avocats, Rue St. Hyacinthe, à côté du Bureau de Poste.

JULES LAMOTHE, AVOCAT, RUE LAFRANÇOISE, St. Hyacinthe, 13 mai 1853.

DOCTEUR A. MALHIOT, RESIDENCE ET BUREAU, Coins des rues Girouard et Concordo.

BOUCHERVILLE ET MARCIL, Avocats, ONT TRANSPORTÉ LEUR OFFICE RUE CASCADES, MAISON DE M. ARCHAMBAULT.

LE COURRIER DE ST. HYACINTHE. CONDITIONS D'ABONNEMENT. Ce journal se publie à SAINT-HYACINTHE, (Bas-Canada) et paraît deux fois par semaine.

EDITEUR-PROPRIETAIRE P.-J. GUYTÉ. On traite de gré à gré pour les Avertissements d'une certaine étendue et qui doivent être publiés plus de trois mois.